

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 20 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00008 et D08-01-19/B-00009
Propriétaire(s) : 2623772 Ontario Inc.
Emplacement : (117), 119, avenue Putman
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 87, plan enregistré 4M-43
Zonage : R4P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire une maison jumelée de trois étages, une unité d'habitation sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00008	6,08 m	33,21 m (irrégulière)	196,8 m ²	1	117, av. Putman, une unité d'habitation
B-00009	6,05 m	33,21 m (irrégulière)	196,4 m ²	2	119, av. Putman, une unité d'habitation

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. L'unité d'habitation jumelée sur l'une des parcelles nouvellement créées ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure D08-02-19/A-00006 a été présentée et sera étudiée en même temps que les présentes.